

Assurance Statutaire :

**Déclaration de vos bases de
l'assurance
pour l'année 2024**

SOMMAIRE

- 1 – Qui est concerné par cette déclaration ?
- 2 – Quels sont les montants à déclarer ?
- 3 – Où effectuer la déclaration ?
- 4 – Quelle est l'utilité de la déclaration ?
- 5 – Actualité

1 – Qui est concerné par cette déclaration ?

Les collectivités territoriales et les établissements publics
adhérents

au **contrat groupe d'ASSURANCE STATUTAIRE**

proposé par le Centre De Gestion des Vosges,

au cours de l'année 2024.

```
graph TD; A([Contrat groupe ASSURANCE STATUTAIRE]) --> B([Contrat CNRACL]); A --> C([Contrat IRCANTEC]);
```

Contrat groupe ASSURANCE
STATUTAIRE

Contrat
CNRACL

Contrat
IRCANTEC

(Déclaration à effectuer également pour les adhésions effectuées au cours de l'année 2024)

2 – Quels sont les montants à déclarer ?

CONTRAT CNRACL

Effectif

Traitement Brut Indiciaire

Nouvelle Bonification
Indiciaire

Montants réels perçus du 1^{er} janvier 2024 au
31 décembre 2024 par les agents CNRACL

CONTRAT IRCANTEC

Effectif

Traitement Brut Indiciaire
Nouvelle Bonification
Indiciaire

Montants réels perçus du 1^{er} janvier 2024 au
31 décembre 2024 par les agents IRCANTEC

Attention, concernant les **agents IRCANTEC**, vous ne devez pas inclure :

les contrats de Droit Privé (de type CAE-CUI-CEC),
les indemnités des Elus,
les vacataires,
les saisonniers,
les intérimaires,
les agents rémunérés sur la base d'un taux horaire,
les agents recenseurs.



Où trouve-t-on les montants à déclarer ?

On trouve les montants dans les extractions depuis le logiciel de paie.

Pourquoi on ne déclare plus le montant des primes/indemnités/SFT ?

L'option « Indemnités » (primes, indemnités, et le SFT) est définie par un pourcentage du TBI+NBI depuis le 01.01.2021.

Préavis de 2 mois pour modifier ce pourcentage :
Avant le 31 octobre

3 - Où effectuer la déclaration ?

The screenshot displays the AGIRHE COLLECTIVITE TEST interface. At the top, the header includes the logo for 'Centre de Gestion Vosges', the text 'Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion des Vosges', and the title 'COLLECTIVITE TEST'. A user connection status bar shows 'Dernière connexion le 09/12/2021 à 09:18' and a 'Se déconnecter' button. Below the header is a navigation menu with icons for Home, Agent, Collectivité (highlighted), Instances, Prévention, Remplacement, Statistiques, Documents, and Paramètres. A dropdown menu for 'Collectivité' is open, showing options: 'Détail de la collectivité' (highlighted), 'Services', and 'Ratios'. The main content area is a dashboard titled 'Tableau de bord' with three data cards: 'Carrières' (1 fin de contrat à valider, 36 arrêtés à transmettre au CDG, 26 agents actifs), 'Absences et accidents de travail' (0 dossiers d'assurance à l'état incomplet, 1 agent en arrêt), and 'CAP' (3 à compléter, 0 dossier en cours, 10 dossiers finalisés).

Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion des Vosges

COLLECTIVITE TEST

Dernière connexion le 09/12/2021 à 09:18 [Se déconnecter](#)

Agent **Collectivité** Instances Prévention Remplacement Statistiques Documents Paramètres

Détail de la collectivité
Services
Ratios

Tableau de bord

+ Carrières	1 fins de contrat à valider	36 arrêtés à transmettre au CDG	26 agents actifs	
+ Absences et accidents de travail	0 dossiers d'assurance à l'état incomplet		1 agent en arrêt	
+ CAP	3 à compléter		0 dossier en cours	10 dossiers finalisés

Vérifiez la liste des problèmes détectés en 1^{er} :

882051 COLLECTIVITE TEST

Liste des agents

Identité

Congés

Cotisations

Assurances

Informations générales

Liste des problèmes détectés

Pour tout problème détecté, merci de contacter le service CARRIÈRE du Centre de Gestion pour mise à jour.

NOM MARITAL	PRENOM	NOM	Problème détecté
X	Y	X	Date de naissance invalide
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Grade invalide
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Grade invalide

Bases de l'assurance de l'année 2024

Dans le bandeau « **Bases de l'assurance de l'année 2024** » :
Nouveauté AGIRHE : Bandeau adapté selon le(s) contrat(s) souscrit(s)

882051 COLLECTIVITE TEST

Liste des agents

Identité

Congés

Cotisations

Assurances

Informations générales

Liste des problèmes détectés

Bases de l'assurance de l'année 2024

Affiliés à la CNRACL

Effectifs de l'année 2024: agents

(Données AGIRHE : 83agent(s))

Traitement brut indiciaire annuel de l'exercice 2024 (TBA): € (vous aviez saisi pour l'exercice 2023 : 580000 €)

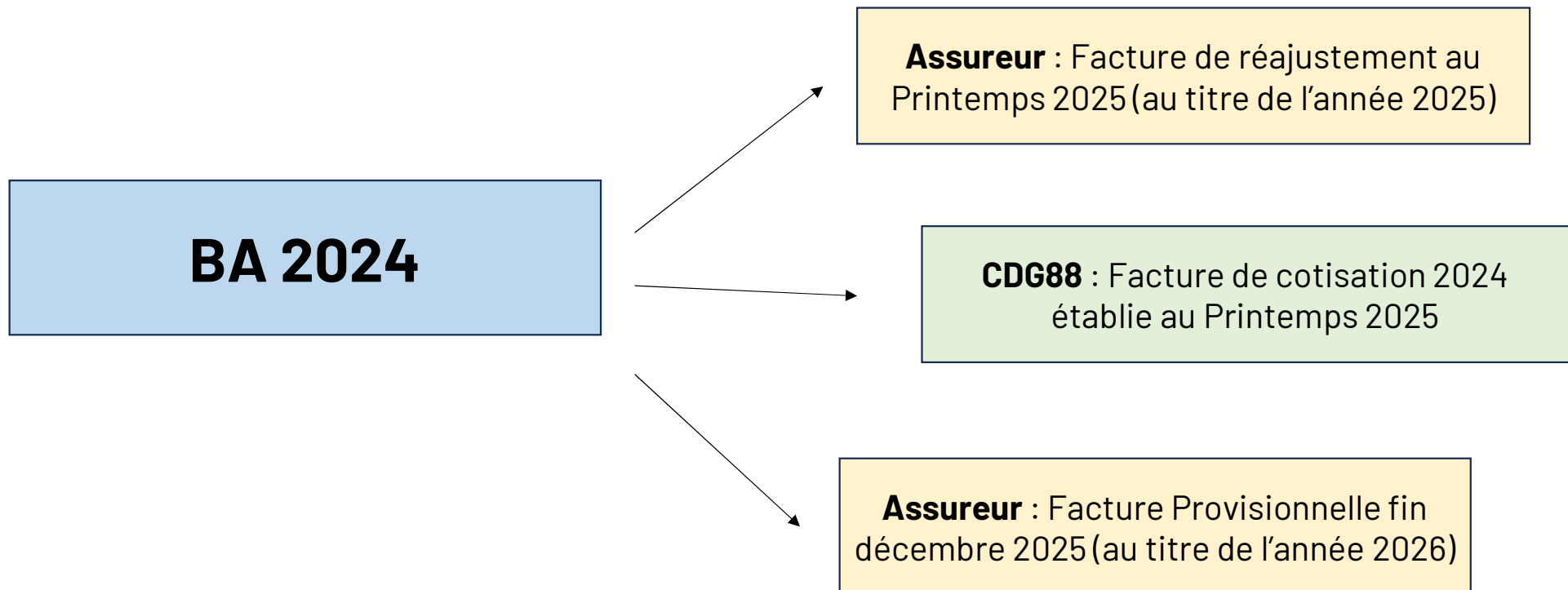
Nouvelle bonification indiciaire 2024 (NBI): € (vous aviez saisi pour l'exercice 2023 : 0 €)

En cas d'évolution entre les montants déclarés cette année et l'année N-1, merci de préciser les raisons (nom de l'agent en cas de départ ou recrutement, etc...) :

✓ Valider CNRACL

Attention, après validation de vos données CNRACL, vous ne pourrez plus les modifier

4 – Quelle est l'utilité de la déclaration ?



Fin du contrat actuel au 31-12-2024

5 - Actualité :

Contrat groupe 2025-2028

Adhésion jusqu'au 31 décembre
(Prévoir Délibération
d'adhésion)

Adhésion non-automatique

Adhésion via formulaire en ligne
(lien adressé par mail)

Adhésion au 1^{er} du mois qui suit la délibération d'adhésion
(attention pas d'effet rétroactif pour les sinistres)

ATTENTION vous pouvez adhérer
même si vous n'avez pas
actuellement de DU
(le nécessaire peut être fait
courant 2025)

Merci à tous
pour votre attention

